

ABONNEMENT
 Par an... \$3.00
 Par six mois... 1.50
 Par quatre mois... 1.00
 Édition Hebdomadaire... \$1.00
 Administration et Rédaction,
 524, Rue Sussex.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES
 Première insertion, par ligne... \$0.10
 Tous les jours... 0.05
 Trois fois par semaine... 0.05
 Une fois la semaine... 0.05
 Avis de Naissance, Mariage ou Décès... 0.05
 La Société de Publicité,
 PROPRIÉTAIRE.

LE CANADA
 Ottawa, 9 Nov. 1886

LE SENTIMENT NATIONAL

Dans l'attente que les élections fédérales doivent avoir lieu à courte échéance, les journaux libéraux redoublent de ce temps-ci leurs appels au sentiment national des Canadiens Français. Rien de plus beau pour ceux qui sont à la tête d'une nation que de cultiver le sentiment national dans les rangs du peuple et de ne permettre en aucune occasion qu'une main sacrilège vienne lancer l'injure à la figure de toute une race, mais aussi rien de plus vil, rien de plus bas lorsque l'on voit des politiciens vouloir exploiter dans un misérable intérêt de parti les sentiments généreux du cœur, accuser à faux des adversaires politiques d'avoir trahi les intérêts de leurs compatriotes, et décréter *ex-cathedra*, comme le fait *La Vérité* dans son dernier numéro, que la moitié de la population de la province Québec est composée de traitres, de vendus, et de transfuges, parce qu'il lui plaît de croire que Sir John A. Macdonald est plus l'ami de la province de Québec que M. Blake, que les griefs de quelques Métis n'étaient pas une cause suffisante pour mettre un pays à feu et à sang comme l'a fait Riel.

Nous disons donc à *La Vérité* et à tous les journaux rouges qui copient son article : Nous sommes Canadiens-Français et plus Canadiens-Français que vous en appuyant sir John de préférence à M. Blake ;

1ère. Parce que sir John au lieu de chercher à soulever le fanatisme d'Ontario comme l'a fait depuis quarante ans le parti gris par ses chefs, M. Brown, M. MacKenzie et M. Blake, a au contraire toujours tenu tête à ce fanatisme, l'a combattu envers et contre presque tous ses compatriotes d'Ontario, ce qui lui a valu d'être pendant de longues années en grande minorité dans sa province ;

2ème. Parce que sir John n'a pas craint de dénoncer les journaux de son parti, le *Leader* autrefois et le *Mail* dernièrement, chaque fois qu'ils ont voulu faire appel au fanatisme contre les Canadiens-Français ce que n'a jamais osé faire M. Blake à l'égard du *Globe* et des autres organes gris qui mangent du Français tous les jours.

3ème. Parce que le *Mail* que vous voulez mettre en cause n'est pas plus tout le parti conservateur que ne l'est le *Globe*, et que même si cela était, nous préférons encore la conduite générale du *Mail* à celle du *Globe* au sujet de l'affaire Riel. Le *Mail* n'a pas publié avant le 16 novembre un seul article demandant la tête de Riel (nous vous défions d'en citer un) tandis que le *Globe* disait avant l'exécution : "Le crime dont Riel a été trouvé coupable est un des plus terribles qui puisse être imaginé !" "Nous voulons que justice immédiate soit faite contre Riel et les autres chefs de la rébellion." "Le public serait indigné si aucun d'eux échappait à la punition en conséquence de négligence ou faute de la part du gouvernement ou de ceux qu'il emploie pour poursuivre le procès." Et les autres organes gris qui déclaraient en chœur que "rien autre chose que la pendaison" ne satisfierait le peuple d'Ontario.

4ème. Parce que sir John n'a jamais soulevé le fanatisme de sa province pour monter au pouvoir,

comme M. Blake l'a fait par ses discours incendiaires à l'adresse de Riel dans la législature d'Ontario, discours qui lui ont valu de renverser le gouvernement conservateur de cette province et de pouvoir ensuite offrir \$5,000 pour l'appréhension des meurtriers de Scott.

5ème. Parce que Sir John a toujours rendu justice à la province de Québec, à tel point que M. MacKenzie, ce bon gris qui n'est pas fanatique du tout, l'a accusé en pleine convention libérale à Toronto, d'être un pantin entre les mains de la province de Québec ; et M. Blake, cet autre bon chef libéral, ce *tendre ami* de Québec, qui était présent à cette convention et qui a entendu ce discours, n'a pas protesté.

6ème. Parce que c'est Sir John, qui à la session de 1884 a donné \$12,000 par mille pour le chemin de fer du Nord et accordé un réajustement de la dette, ce qui valut encore à la province de Québec la somme de \$2,509,213. Ces deux réclamations rapportèrent environ \$5,000,000, soit un surplus de revenu à la province de Québec de \$250,000 par année, proposition à laquelle M. Blake, M. Laurier et tout le parti libéral se sont opposés de toutes leurs forces.

7ème. Parce qu'il y a autant d'orangistes dans le parti libéral anglais que dans le parti conservateur anglais, et que ce serait une véritable moquerie, ce serait se jouer de la bonne foi du peuple, que de prétendre venger la mort de Riel en rejetant du pouvoir les chefs conservateurs actuels pour les remplacer par des libéraux cent fois plus *pendards* (suivant votre expression euphémique) comme MM. MacKenzie, Cartwright, Davies et autres.

10ème. Enfin parce que les retards du gouvernement à régler les demandes des Métis relativement à leurs droits dans l'exécution du titre indien et aux patentes de leurs terres, seule accusation sur laquelle les libéraux *pendards* veulent juger le gouvernement, étaient justifiées, lorsque l'on considère le fait que sur les 241 Métis des environs de Batoche, St Laurent, et St Louis de Langevin, qui avaient signé les pétitions au gouvernement, 99 avaient reçu depuis plusieurs années leurs terres et leurs scrips dans le Manitoba, quarante seulement les prirent devant la commission nommée par le gouvernement, et les autres ne purent établir leurs titres.

Pour toutes ces raisons, s'il faut porter la prochaine lutte sur le terrain de la nationalité comme les libéraux veulent le faire, nous di rons au peuple : Les seuls, les véritables amis des Canadiens-Français et de la Province de Québec sont Sir John A. Macdonald et ses confrères dans le ministère, mais les libéraux qui veulent exploiter le sentiment national, si ardent chez le peuple Canadien, sont des hypocrites et les ennemis les plus dangereux que la province de Québec ait jamais eus.

Rappelons-nous le règne néfaste de MacKenzie lorsque la province de Québec était gouvernée avec une verge de fer.

JUSTIN MCCARTHY, M. P

Cet éminent écrivain, historien et agitateur politique qui a nom Justin McCarthy, l'un des chefs du mouvement du "Home Rule" et le lieutenant de Parnell, sera à Ottawa demain. Les citoyens se proposent de lui faire une réception cordiale et à cet effet un grand banquet lui sera offert au Russell.

M. McCarthy donnera ici comme à Québec et Montréal une confere-

ce sur l'Irlande. Quel beau et sympathique sujet que l'Irlande, cela va droit au cœur de tous les hommes bien pen-sants, de tous les amis de la liberté.

Le nom de M. McCarthy est populaire ; il a été élu par deux comtés aux dernières élections et ses nombreux écrits l'ont fait connaître et apprécier encore plus que ses discours par tout le continent.

Le conférencier fera passer tour à tour devant ses auditeurs les différentes phases de l'histoire de l'Irlande. Il rappellera les souverains du Parlement irlandais aux jours de Grattan et de Flood, de l'agitation constitutionnelle du grand O'Connell, des avortements subis par la cause irlandaise sous la conduite des tristes patriotes qui ne cherchaient que des places et des faveurs pour eux mêmes ; enfin les pénibles débuts du nouveau parti formé par Charles Stuart Parnell, parti méprisé de prime abord, mais devenu à l'heure actuelle l'arbitre du Parlement impérial.

Tous ceux qui aiment à entendre une conférence instructive, et surtout les admirateurs du talent de M. McCarthy, ne manqueront pas de se rendre à sa lecture au Grand Opéra, demain soir, et d'assister au banquet qui lui sera offert par les citoyens d'Ottawa au Russell.

Le grand patriote irlandais recevra dans la Capitale les mêmes ovations qu'à Québec et à Montréal, sinon de plus grandioses.

ENQUETE DU CORONER

L'enquête dans cette malheureuse affaire s'est continuée hier soir à la Cour de Comté d'Ottawa. Thomas Ouellette a été entendu comme témoin. Il a vu Granger frapper Julien. Ce dernier était nu et les coups lui ont été administrés avec une canne de bois de quatre pieds de longueur. Granger portait toujours une canne et un revolver. Le témoin a souvent entendu le tourne-clefs battre Julien et deux femmes aliénées qui étaient dans une autre cellule. Il les entendait tous crier surtout durant les cinq dernières semaines de son incarcération.

Edmond Corisse est ensuite appelé. Il a vu Granger frapper Julien avec le manche d'un marteau, vers le commencement d'octobre, parce que le défunt ne voulait pas mettre ses pantalons. Granger le frappa sur l'épaule et le renversa à terre. Il vit du sang sur la cuisse gauche de Julien.

William Smith est aussi interrogé et dit à peu près la même chose que le témoin précédent.

M. Kahoe, gendarme de la prison étant assermenté, dit que le défunt avant l'habitude de déchirer ses vêtements ; il a souvent ordonné de faire descendre le défunt en bas pour le changer de vêtements. Le 28 octobre dernier on m'avertit que Julien était malade ; m'étant rendu à sa cellule, je le vis à genoux à terre et les deux mains dans l'attitude d'un compositeur typographe à l'ouvrage. N'a jamais eu connaissance que les tourne-clefs bataient les détenus ; n'a jamais vu de canne dans les mains de Granger.

Le dernier témoin interrogé est le tourne clefs Granger. A 1.45 heure les jurés se retirèrent pour délibérer et à 5 1/2 heures ce matin, ils ne s'accordaient pas encore ; neuf voulant rendre un verdict de "mort naturelle hâtée par l'exposition au froid" tandis que les quatre autres tenaient au verdict suivant : "mort par suite de mauvais traitements infligés durant le séjour en prison."

NEIGE ET RAQUETTES

Une tempête de neige, la première de la saison, vient vous annoncer que l'hiver est à nos portes. Quelques enthousiastes ont sorti leurs traîneaux hier, et à travers les rafales de l'ouragan j'ai entendu le joyeux tintement des clochettes. Les amusements d'été ne sont plus, il faut songer à les remplacer par ceux du patin, de la raquette, de la traîne sauvage et autres divertissements en vogue au Canada.

L'un des plus sains, des plus hygiéniques, est sans contredit celui de la raquette. Une bonne marche à travers les champs, en maintenant une allure modérée, évitera à plus d'un de consulter le médecin, à propos d'indispositions, pour lesquelles celui-ci prescrira souvent, l'exercice. Il serait à désirer que le goût des marches fut plus en vogue parmi la jeunesse, et rien n'est plus propre à le cultiver que de se joindre aux clubs que nous possédons en cette ville. Une soirée par semaine consacrée régulièrement à la marche en rase campagne pendant la saison d'hiver, ce n'est pas trop demander. Et pourtant, le nombre est grand de ceux qui ne veulent pas risquer cette fatigue. Ils ne veulent pas comprendre que l'air pur du dehors est une nécessité pour eux, surtout en hiver.

Depuis quelques semaines les clubs s'organisent pour la saison prochaine. Le "Frontenac" se réunit en assemblée générale et élira ses officiers, mercredi soir, dans la salle St Joseph, rue York. Le but de cette association est "social et pour l'encouragement des exercices athlétiques". Le club est essentiellement Canadien-français, et à ce titre mérite l'encouragement de nos compatriotes.

Il est à espérer que la liste des nouveaux membres ne sera pas moins considérable que celle des années passées. Les marches régulières devront commencer bientôt et dans quelques semaines l'on pourra voir défiler par nos rues les raqueteurs en costume, entendre les joyeux refrains de nos bonnes vieilles chansons Canadiennes, admirer la bonne tenue, le pas ferme et allégre de ces arpenteurs de neige.

MARCHEUR

Que peut faire le vrai mérite ?

Les mérites sans précédents du *Sirup Almand de Boschee* durant ces dernières années ont étonné le monde entier. C'est sans nul doute le plus sûr et le meilleur remède encore découvert pour guérir radicalement la Toux, les Rhumes, et les affections des poumons les plus sérieuses. Il agit d'après un principe tout différent des autres préparations prescrites par les médecins et n'enlève pas le Rhume seulement tout en laissant la maladie dans le système ; au contraire, ce remède enlève la cause du mal, guérit les parties affectées et laisse le corps entier dans une condition de santé parfaite.

Une bouteille gardée dans la maison pour usage lorsque vient la maladie exempte beaucoup de frais de médecins et préserve d'une longue maladie. Un essai convaincra de ces faits. Il est vendu par tous les droguistes et marchands généraux du monde entier. Prix, 75 centins la grande bouteille.

Ottawa 25 Oct. 1885—1an.

BULLETIN COMMERCIAL

La Vieille France n'oublie jamais les enfants de ses enfants ; lors même qu'ils sont éloignés d'elle, elle éprouve un vrai bonheur de pouvoir les reconnaître, par leur fidélité aux traditions de leurs pères ; Dieu et nos droits.

Montres, Bijouteries, Joints de mariage etc, en tous genres, à 50 pour 100 de rabais et garantis tels que représentés sinon l'argent vous sera remis. Chez H. Norez, No 30 rue Rideau, près du pont des Sapeurs.

Bargains à commencer d'aujourd'hui.

Le 21 août 1886.

Halle de charbon Canadienne à 20 cts. par gallon chez N. A. Savard.

AVIS AUX MÈRES—Le *Sirup* Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant ; il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit chérubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce *sirup* est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous et demandez le "*Sirup Calmant de Madame Winslow*," et n'en prenez pas d'autre sorte.

Gare les Amorcees
 Parce que des pièges en sont tout près

Les fins du commerce, comptant sur la bêtise d'une notable portion du public, annoncent qu'ils vendent telle chose pour telle somme, qui est au-dessous du prix courant généralement connu. Leur calcul est de mettre sous l'impression qu'ils vendent à meilleur marché que leurs confrères et qu'il est avantageux d'acheter chez eux. En effet, les personnes crédules, amies d'une confiance mal-placée, paient ces magasins, où elles paient des prix exorbitants pour les effets dont elles ne savent juger la qualité et la valeur. Ces commerçants n'ont pas de prix fixes. Leurs demandes varient suivant le plus ou moins d'inexpérience, ou même de bonne foi, des acheteurs. La preuve : c'est qu'ils finissent le plus souvent par accepter une somme bien moindre que celle qu'ils ont d'abord déclaré être ce qu'il y a de plus raisonnable. D'ailleurs, n'est-il pas fort désagréable d'être obligé, sous peine de payer trop, de discuter et d'implorer, en un mot de soutenir un combat de paroles avec un commis, à qui l'habitude de la chose donne sur vous un avantage considérable ? Vous ne savez quand arrêter votre marchandement : d'un côté craignant ne pas avoir amené le vendeur à son plus bas prix ; et de l'autre côté redoutant l'humilité de nouveaux débats. Une personne sage achètera quelquefois l'article particulier dont le bas prix est annoncé, mais nul autre, sachant que la réduction sur l'un n'est qu'un attrappe-nigaud pour faciliter une augmentation illégitime sur les autres.

Au magasin tenu par le soussigné, il n'y a

QU'UN SEUL PRIX
 pour le comptant et qu'un seul prix pour le crédit, marqués en chiffres ordinaires. Pas de marqué secret.

Les marchandises y sont vendues à aussi bas prix que le permettant leur achat en gros au comptant, une administration économique de l'établissement et une grande modération dans la recherche du profit. L'encouragement accordé jusqu'à aujourd'hui à cette maison, par le public, est la démonstration de ce qui précède.

MEUBLES, POELES
 Plume, Matelas, Lits à Ressorts, Vais-selle, Verres, Ferblanterie, Bâtes, serie de Cuisine, Couteillerie, etc.

E. D. D'Orsonnens,
 GERANT
 Vis-à-vis le Gros Orme
 Rue Principale, Hull

B. G.

MESDAMES,
 N'oubliez pas la Grande Vente de
"MANTEAUX"
 pour dames, consistant en Gilets courts pour la promenade, Manteaux, Ulsters, etc., etc.

Dans le lot il y en a 750 achetés aux prix d'encan.

Mesdames venez les voir avant d'acheter.

Conditions comptant.
 Strictement un seul pi. ix.

BRYSON GRAHAM et Cie,
 150, 152, 154, rue Sparks.

& Cie.

IL TIENT LA TETE
 Le fameux Bruleur 'Brgand'

Pouvoir d'éclairage sans précédent. Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or bronzé. Grand cheminé ordinaire. Absoluement sûr, s'adaptant à toutes les lampes. Très avantageux sur tout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très économiquement et de façon à ce que la mèche puisse être remplacée, coupée et dévêtue avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres bruleurs, est enlevée.

Son vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut-être indifféremment employée.

Seul agent pour Ottawa et le district.

EDWIN PLANT
 Marchand de Vaiselle, Lampes, etc.,
 114 rue Rideau
 Ottawa, 4 nov. 1885—

AVIS AU PUBLIC
 Si vous voulez acheter ou faire vendre un lot de terrain, une maison ou autres dépendances, adressez-vous à
A. B. MacDonald
 Encanteur et agent pour propriétés foncières, No. 111 rue Rideau. (Bloc Birkett)
 N. B.—Ventes tous les matins, après-midi et soirs.

Maison de Modes Parisienne
MODES
 POUR TOUS LES GOÛTS,
 Conditions : Argent comptant.

Mlle A. McDonald
 531 RUE SUSSEX,
 Quatrième porte de la rue York.

Marchandises Sèches
 Pavables à la Semaine.

Walker Bros & Cie
 165 RUE SPARKS.
 Allez visiter leur STOCK de couvertures, couvre-pieds, tapis, pelot, etc., etc.

Les effets sont livrés immédiatement.

Ce magasin n'a rien à faire avec les autres établissements de ce genre à Ottawa.
 Ottawa, 14 Oct. 1886—1a.

HOTEL RIENDEAU
 64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Cet Hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des premières de la saison, préparées par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouve constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix.

JOS. RIENDEAU,
 Propriétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON RECVRA à ce Bureau, jusqu'à Vendredi le 26ème jour de Novembre, des soumissions cachetées et adressées au soussigné, avec la suscription, "Soumission pour les travaux de la Rivière du Lièvre," pour la construction d'une clôture, d'un barrage et autres travaux qu'il y rapportent, aux Petits Rapides, sur la Rivière du Lièvre, Comté d'Ottawa, Québec, suivant les plans et le devis que l'on pourra voir au Ministère des Travaux Publics, à partir de Vendredi, le 5 Novembre prochain, et où l'on pourra obtenir des formules de soumission imprimées.

Les personnes qui désirent faire une soumission devront s'enquérir personnellement de la nature des travaux à exécuter et examiner la localité elles-mêmes ; les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque "accepté" fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics pour la somme de \$2,500. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GEBEL,
 Secrétaire.
 Ministère des Travaux Publics,
 Ottawa, 30 Oct. 1886.